

# Avril

Mairie de  
**BOESENBIESEN**



22 Rue Principale  
67390 BOESENBIESEN

**Tél. 09 75 66 75 48**

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 08h à 09h
- ⇒ Jeudi 16h à 18h



## VIEUX PAPIERS ET CARTONS

Le Club des Jeunes ramassera les  
vieux papiers et cartons

**le mercredi 18 avril 2012**

Veuillez déposer, devant vos  
maisons, les vieux papiers en paquets  
ficelés ou dans des cartons.



**La benne est à disposition  
du public Rue de l'Ecole**

## AVIS A LA POPULATION

Suite aux travaux en cours à l'Eglise  
de Boesenbiesen, il est possible de  
récupérer **des lattes de toit et des  
gouttières**.

Vous pouvez également vous **porter  
acquéreur de tuiles**.

Pour les personnes intéressées,  
veuillez vous adresser en **mairie** .

## MARCHE NORDIQUE

Si vous souhaitez faire de la marche  
sportive à travers notre beau Ried,  
venez nous rejoindre les dimanches  
de 9h30 à 11h30 :

- **le 15 et 19 avril 2012**
- **le 13 et 20 mai 2012**
- **le 10 et 24 juin 2012**

Rendez-vous à la **salle polyvalente  
de SUNDHOUSE**



(pas de marche par temps de pluie).

# NOTE D'INFORMATIONS

## FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le **secrétariat de mairie** sera **fermé**

Le **30 avril 2012**.

*Les permanences reprendront normalement le 02 mai.*

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

- ⇒ **au Maire** (Jean-Blaise LOOS 03.88.85.36.53)
- ⇒ **aux adjoints** (SIMLER Henri 03.88.85.32.21 —  
KEUSCH J-Jacques 03.88.85.37.51)

## ELECTIONS

Cette année deux élections auront lieu : les présidentielles et  
les législatives. Les dates sont les suivantes :

**Présidentielles** : 1er tour le **dimanche 22 avril 2012** et 2e  
tour le **dimanche 06 mai 2012**.

**Législatives** : 1er tour le **dimanche 10 juin 2012** et 2e tour  
le **dimanche 17 juin 2012**

Lors de ces deux élections et pour chaque tour, le scrutin sera  
**ouvert à 08h et clôturé à 18h** (*sauf arrêté préfectoral  
modifiant ces horaires*). Pour rappel le bureau de vote se situe  
**à la mairie**.

Par ailleurs, une refonte électorale (reclassement des électeurs)  
a également été opérée ce qui signifie que chaque électeur  
recevra **une nouvelle carte électorale**. Ces dernières vous  
seront transmises prochainement sous enveloppe.

**Attention ! Une enveloppe peut contenir les cartes  
électorales d'un même foyer** selon les cas. Il vous est donc  
demandé d'être attentif au contenu de l'enveloppe.

Il vous est également rappelé que la carte électorale n'est pas  
obligatoire pour voter, toutefois il vous faudra présenter une  
pièce d'identité avec photo en guise de justificatif.

En cas d'absence, pensez au **vote par procuration**. Un  
électeur inscrit à Boesenbiesen uniquement pourra voter à  
votre place. Il suffit de vous rendre à la gendarmerie de Marc-  
kolsheim. Pour rappel: une procuration par électeur seulement.

## INSCRIPTION A L'ECOLE RENTREE SCOLAIRE 2012/2013

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2012/2013, les  
**inscriptions** devraient être effectuées **entre le  
02/05/2012 et le 16/05/2012**.

Les enfants nés en **2009**, feront leur entrée en petite section  
maternelle.

### VOUS ÊTES CONCERNES ?

Merci de vous **présenter en mairie muni de votre livret de  
famille et du carnet de santé de votre enfant**, afin  
d'effectuer l'inscription.

La procédure à suivre vous sera expliquée à ce moment là.

*Pour tous renseignements vous pouvez contacter  
la mairie au **09.75.66.75.48** ou l'école au **03.90.56.10.28***

## MOUVEMENT AU CLUB DES JEUNES

Suite à l'Assemblée Générale du 22/01/2012, nous vous informons de la nouvelle composition du bureau :

- Président **LOOS David**
- Vice-Président **VILLEMEN David**
- Trésorier **GAMBERT Colette**
- Secrétaires **LOOS Sandrine et SCHMITT Madeline**
- Responsable location salle et besoin matériel  
**GAMBERT Colette**
- Transmission du courrier **LOOS David**

Pour toutes informations ou demandes, ces personnes peuvent être contactées.

## OBJETS TROUVES

Divers objets ont été retrouvés dans la commune :

- **un VTT homme** au plateau multisports il y a environ une quinzaine de jour.
- **un sac de sport** contenant une paire de basket, un t-shirt et un short (taille enfant) à l'arrêt de bus en 2011.
- **une paire de lunettes de soleil.**

Si ces articles vous appartiennent, merci de bien vouloir vous adresser **à la mairie** aux horaires d'ouverture.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Gratuite et valable 10 ans, la demande se fait à la mairie de votre domicile. Le délai de délivrance peut varier de **4 à 6 semaines**.

### Pièces à fournir (MAJEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux

*Les majeurs doivent se présenter en personne pour signer la demande et apposer l'empreinte.*

### Pièces à fournir (MINEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile au nom du représentant légal (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux
- ⇒ Copie carte d'identité du représentant légal

*Les mineurs doivent se présenter en mairie accompagnés du représentant légal. L'empreinte est obligatoire à partir de 14 ans.*

## GRAND CONCOURS : REFLETS 8 TV

Votre magazine d'information de la CCRM, **Le Mag** change de générique, pour cela tous les musiciens sont invités à proposer une composition originale qui sera utilisée par votre chaîne locale Reflets 8 TV.

### Conditions générales:

- la musique doit **durer entre 15 et 20 secondes** (pas plus sous peine d'élimination),
- le **style est libre**, attrayant et dynamique,
- le concours est **ouvert à tous** les musiciens débutants ou confirmés sans limite d'âge, habitants sur le territoire de la CCRM,
- l'enregistrement de la musique doit être de **bonne qualité** (wav, wma, ou autre format non compressé)
- le nom de l'auteur sera stipulé dans le générique,
- **les droits d'auteurs sont cédés à la structure ATILAC**, et la musique sera utilisée uniquement comme habillage pour « le Mag » de Reflets 8 TV.

Un jury composé de 5 professionnels choisira la musique qui correspondra le mieux au mag de Reflets 8 TV.

Les fichiers sont à remettre **avant le 31 mai 2012** à la mairie de Marckolsheim ou de Sundhouse.

Pour visionner cette chaîne il vous suffit d'être câblé ou abonné à Numéricâble. Vous pouvez retrouver la marche à suivre sur **www.reflets8.fr**.

Découvrez également tous les 15 jours des reportages variés : temps forts, manifestations associatives et culturelles, actualités de la CCRM et de ses communes...

Vous pouvez même rejoindre Reflets 8 TV et son équipe dynamique sur Facebook !

Profil : [Reflets Huit](#)

